



## ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

# ACTIV'PROJET, UNE PRESTATION EFFICACE D'ACCOMPAGNEMENT AU PROJET PROFESSIONNEL



### SOMMAIRE

- p.2 Activ'projet est un accompagnement à la réalisation d'un projet professionnel
- p.2 130 000 bénéficiaires en 2019, une surreprésentation des femmes et des personnes inscrites suite à un licenciement
- p.3 Les bénéficiaires apprécient cet accompagnement diversifié
- p.5 Deux tiers des bénéficiaires d'Activ'projet ont identifié un besoin de formation pour réaliser leur projet professionnel
- p.5 Les bénéficiaires témoignent d'un fort investissement
- p.6 Plus de 7 bénéficiaires sur 10 considèrent qu'Activ'projet leur a été utile pour avancer sur leur projet professionnel
- p.7 L'accompagnement des bénéficiaires se poursuit au-delà de la prestation
- p.7 À terme, Activ'projet permet d'accélérer le retour à l'emploi

### L'essentiel

Depuis 2015, Pôle emploi propose la prestation « Activ'projet » pour accompagner les demandeurs d'emploi à définir ou à confirmer un ou plusieurs projets professionnels.

Activ'projet est réalisée soit en externe par des prestataires soit en interne par les psychologues du travail de Pôle emploi, et est notamment mobilisée pour engager une reconversion professionnelle.

En 2019, 130 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'Activ'projet. Au cours des 8 à 12 semaines de la prestation, ils ont eu en moyenne près de 4 entretiens en face-à-face avec le référent et ont participé à des ateliers ou séances collectives. Cette prestation réclame également un fort investissement des bénéficiaires, 9 sur 10 ont travaillé en dehors des entretiens et ateliers, un sur deux a rencontré des professionnels pour se renseigner sur les métiers et 14% ont effectué des périodes d'immersions en entreprise. Deux tiers des bénéficiaires ont identifié un besoin de formation pour réaliser leur projet professionnel.

Au total, cet accompagnement est jugé utile par 9 bénéficiaires sur 10. Les 3/4 des bénéficiaires déclarent avoir avancé sur la construction de leur projet professionnel, grâce notamment à une meilleure connaissance de leurs compétences et du marché du travail. Ils estiment également qu'il est un facteur de mobilisation dans leur recherche d'emploi. Enfin ils expriment leur satisfaction en attribuant à la prestation une note de 7,4 sur 10.

Par ailleurs, Activ'projet accélère l'accès à l'emploi et l'accès à l'emploi durable des bénéficiaires : 12 mois après la fin de la prestation, leur taux d'accès à l'emploi est supérieur de 3 points à celui d'une population témoin (48% contre 45%).

Danielle Gréco et Eric Renard,

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation de Pôle emploi

Julien Nègre,

Amnyos consultants



# 75%

**DES BÉNÉFICIAIRES D'ACTIV'PROJET  
DÉCLARENT QUE LA PRESTATION  
LEUR A PERMIS D'AVANCER SUR  
LEUR PROJET PROFESSIONNEL**

## Activ'projet est un accompagnement à la réalisation d'un projet professionnel

La prestation Activ'projet, proposée par Pôle emploi depuis 2015, est destinée aux demandeurs d'emploi qui souhaitent construire ou confirmer un projet professionnel. Elle fait partie d'un ensemble de services d'aide à la définition et à la construction du projet professionnel. [cf. Encadré 1]. D'une durée de 8 à 12 semaines (en fonction des besoins du bénéficiaire), Activ'projet permet au demandeur d'emploi d'explorer, avec un spécialiste de l'orientation professionnelle, différents aspects de la construction du projet professionnel :

- ses motivations, ses compétences, ses atouts et ses contraintes personnelles ;
- les métiers qui correspondent à ses compétences ou qui sont susceptibles d'être occupés en les complétant ;
- la définition de son projet professionnel et l'appréciation de sa faisabilité ;
- les possibilités de mise en œuvre de ce projet.

La prestation doit amener le bénéficiaire à construire un ou plusieurs projets professionnels.

Les conseillers Pôle emploi peuvent la proposer à tout moment du parcours du demandeur d'emploi. Par ailleurs, depuis fin 2019, les demandeurs d'emploi ont la possibilité de s'auto-inscrire directement à partir de leur espace personnel sur Pôle-emploi.fr.

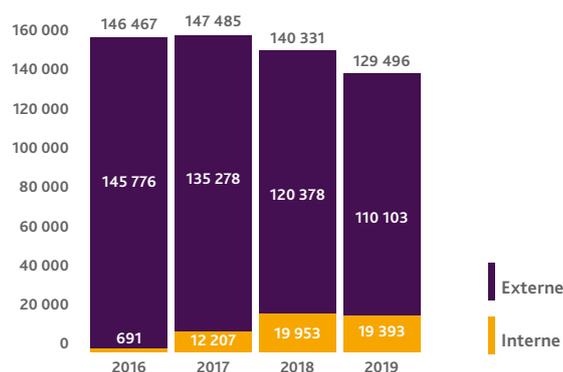
Activ'projet est délivrée soit par des prestataires de Pôle emploi, soit par les psychologues du travail de Pôle emploi exerçant au sein des agences. Le cahier des charges des prestataires précise que le demandeur d'emploi doit avoir un même référent pour l'accompagner tout au long de la prestation et doit comprendre au minimum 3 entretiens en face-à-face. Le prestataire doit par ailleurs réaliser un bilan écrit de fin de prestation. Lorsque la prestation est délivrée en interne, les psychologues du travail sont également guidés par un cahier des charges, mais celui-ci est moins prescriptif.

## 130 000 bénéficiaires en 2019, une surreprésentation des femmes et des personnes inscrites suite à un licenciement

Environ 130 000 prestations Activ'projet ont été réalisées en 2019 : 85% par des prestataires externes, 15% par les psychologues du travail de Pôle emploi. La part des prestations réalisées en interne s'est accrue au cours des dernières années, alors que le nombre total de prestations diminuait entre 2017 et 2019 [cf. Graphique 1].

Graphique 1

### VOLUME DE DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS DANS LA PRESTATION ACTIV'PROJET

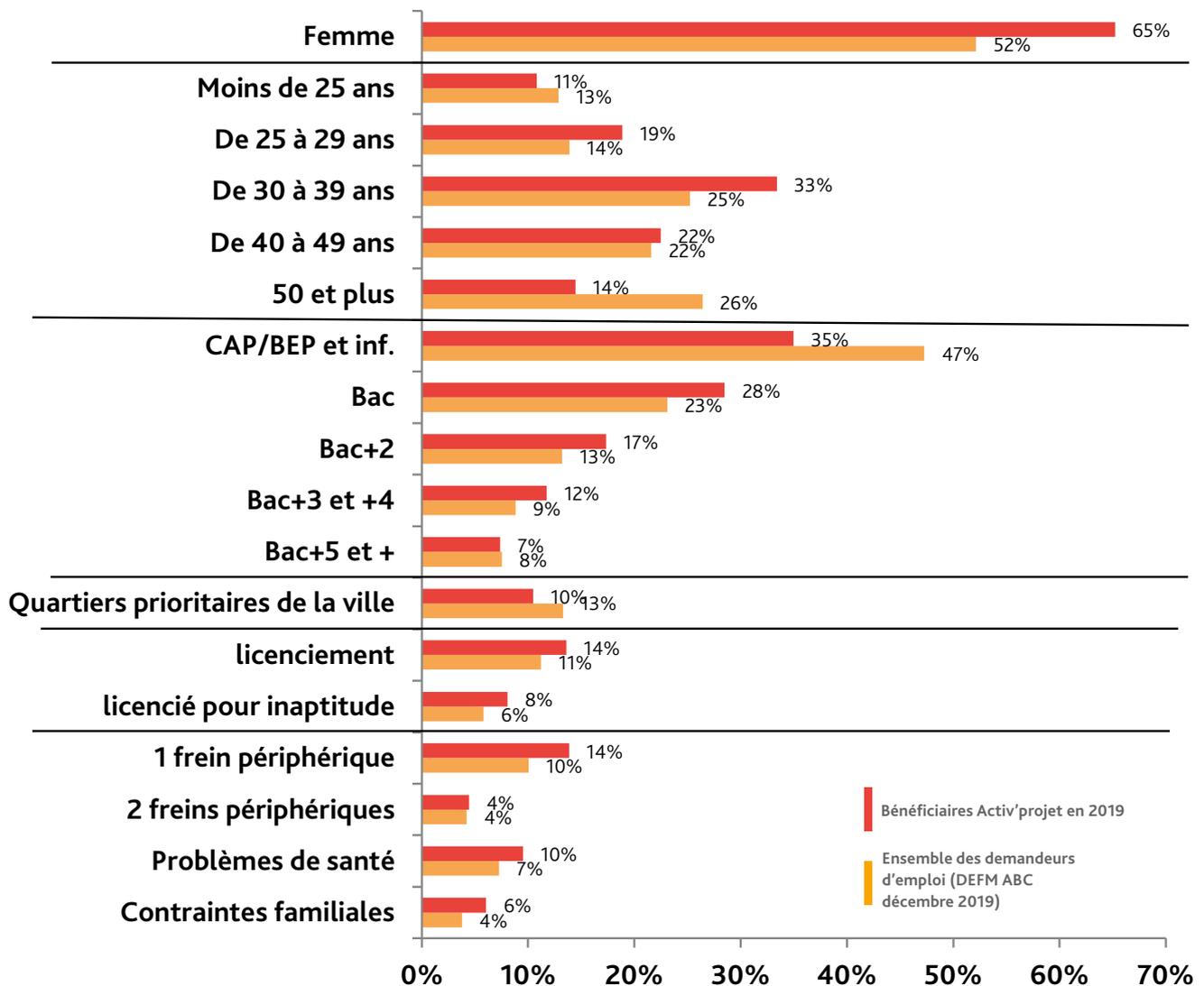


Lecture : en 2019, 19 393 prestations Activ'projet ont été délivrées en interne par des psychologues du travail de Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, données administratives, traitement : direction du Pilotage.

Les projets professionnels des bénéficiaires d'Activ'projet s'inscrivent principalement dans une logique « de reconversion » : un bénéficiaire sur deux déclare souhaiter changer de métier pour « des raisons personnelles » tandis qu'un sur cinq se voit dans l'obligation de le faire pour des raisons de santé ou de changement de lieu de résidence. Seuls 5% d'entre eux déclarent n'avoir jamais travaillé avant. Cette mobilisation d'Activ'projet dans le cadre de l'élaboration d'une reconversion professionnelle peut expliquer pourquoi, par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de la prestation sont plus souvent d'âge intermédiaire (25-49 ans) et inscrits à Pôle emploi après un licenciement (22% contre 17%) [cf. Graphique 2]. Par ailleurs, le profil des bénéficiaires de la prestation se caractérise par un poids important des femmes (65% contre 52%), et une surreprésentation des personnes ayant un niveau de formation compris entre le niveau Bac et le niveau Bac+4.

Graphique 2

**CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'ACTIV'PROJET COMPARÉES À CELLES DE L'ENSEMBLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI**


Lecture : en 2019, les femmes représentent 65% des bénéficiaires d'Activ'projet contre 52% de l'ensemble des demandeurs d'emploi  
 Source : Pôle emploi, données administratives.

Activ'projet peut également être mobilisée lorsque le demandeur d'emploi rencontre des freins périphériques au retour à l'emploi, tels que des problèmes de santé ou des contraintes familiales, qui peuvent rendre nécessaire une évolution du projet professionnel. Ainsi, près d'un bénéficiaire sur cinq (18%) déclare avoir un handicap ou un problème de santé qui influe sur la manière dont il envisage son projet professionnel.

Le plus souvent, la prestation Activ'projet est réalisée dans les premiers mois de la période d'inscription : 6 bénéficiaires sur 10 l'ont démarrée au cours des 6 mois suivant leur inscription. Leur niveau d'avancement sur leurs projets est variable : au moment de commencer la prestation, 33% des demandeurs d'emploi n'avaient aucune piste de métier, tandis que 41% avaient des pistes mais avaient besoin de les préciser et 26% en avaient une idée bien précise.

## Les bénéficiaires apprécient cet accompagnement diversifié

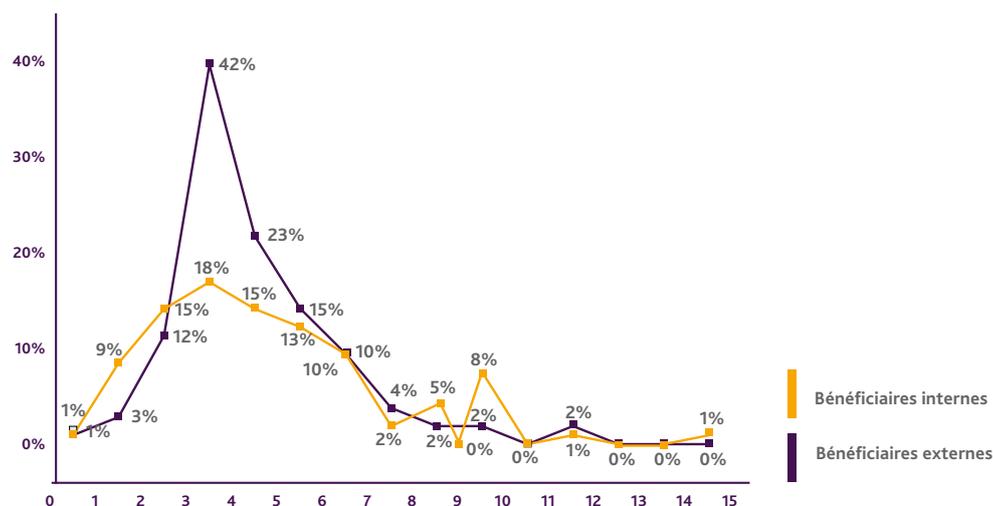
La prestation s'appuie sur des formes variées d'accompagnement : entretiens individuels (en présentiel ou à distance), ateliers ou séances collectives et mise à disposition de ressources numériques. Elle nécessite par ailleurs une participation active du demandeur d'emploi à travers un travail de réflexion personnel, la réalisation d'entretiens avec des professionnels pour se renseigner sur les métiers ou, dans certains cas, d'immersions en entreprise (PMSMP).

En 2019, au cours de la prestation, les demandeurs d'emploi ont eu en moyenne près de 4 entretiens individuels en face-à-face. Si la plupart des bénéficiaires de la prestation externe ont les 3 entretiens correspondant au minimum indiqué dans le cahier des charges<sup>1</sup>, la personnalisation semble plus grande pour la prestation interne où ils sont plus nombreux à avoir eu 1, 2, 5 ou 6 entretiens [cf. **Graphique 3**]. 9 bénéficiaires sur 10 jugent ces entretiens utiles et leur fréquence est adaptée selon 8 bénéficiaires sur 10.

La possibilité d'avoir des échanges à distance est également mobilisée puisque près de la moitié des bénéficiaires en ont réalisé et leur utilité est également reconnue (pour 9 bénéficiaires sur 10).

Graphique 3

### DISTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES SELON LE NOMBRE D'ENTRETIENS RÉALISÉS EN FACE-À-FACE



Lecture : 42% des bénéficiaires de la prestation Activ'projet externe ont eu 3 entretiens, contre 18% pour les bénéficiaires de la prestation délivrée en interne par Pôle emploi.  
Source : Pôle emploi, enquête téléphonique auprès des bénéficiaires d'Activ'projet, mars 2020.

## Encadré 1 : les services de Pôle emploi pour l'accompagnement à la construction du projet professionnel

En dehors de la prestation Activ'projet, et en complément des informations et conseils délivrés par le conseiller référent, Pôle emploi propose plusieurs services ou outils pour accompagner les demandeurs d'emploi qui souhaitent réfléchir et construire un projet professionnel (incluant ou non une période de formation).

Des ateliers thématiques : généralement d'une durée d'une demi-journée, ils prennent la forme de séquences de travail collectives animées soit par des conseillers ou des psychologues du travail de Pôle emploi, soit par des prestataires. Les thématiques sont variées allant de la découverte de métiers dans les secteurs qui recrutent, à l'identification de ses compétences et de ses intérêts professionnels (« initier son évolution professionnelle »), jusqu'à la préparation de son projet de formation.

La réalisation d'enquêtes auprès de professionnels : le demandeur d'emploi est incité à rencontrer différents professionnels pour se renseigner sur les métiers qu'il envisage d'exercer afin de mieux identifier les conditions d'accès (diplôme, expérience,...), les compétences recherchées, les conditions d'exercice.

Les immersions en entreprise ou Périodes de mises en situation en milieu professionnel (PMSMP) peuvent être réalisées via une convention entre Pôle emploi, l'entreprise et le demandeur d'emploi, pour une durée maximale d'un mois. Un tuteur au sein de l'entreprise est chargé d'accompagner le demandeur d'emploi.

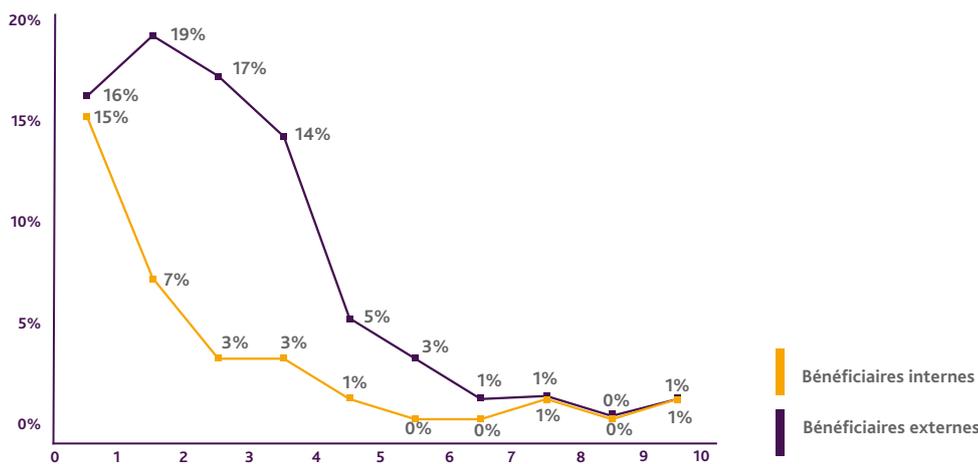
Pour des demandeurs d'emploi ayant un niveau de formation inférieur au Bac et souhaitant s'engager dans une formation, le dispositif Prépa compétences propose un accompagnement d'une durée comprise entre 8 et 32 jours qui permet de tester des métiers et de construire son projet de formation.

79% des bénéficiaires de la prestation externe ont suivi des séances collectives thématiques : ils ont en moyenne participé à 2,5 de ces séances. Près des trois quarts d'entre eux trouvent que leur nombre est adapté, et ils sont 86% à trouver que tous ces ateliers (57%) ou au moins certains d'entre eux (29%) sont utiles [cf. Encadré 2 qui décrit les ateliers collectifs mis en place par les prestataires].

Ces séances collectives sont moins mobilisées par les psychologues du travail, 34% des bénéficiaires interne y ont participé avec une moyenne de 1 atelier au cours de la prestation. Là encore, ces ateliers collectifs sont jugés utiles par 86% des bénéficiaires qui y ont participé [cf. Graphique 4].

Graphique 4

#### DISTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES SELON LE NOMBRE D'ATELIERS OU DE SÉANCES COLLECTIVES SUIVIS



Lecture : 19% des bénéficiaires d'Activ'projet délivré en externe ont suivi 2 ateliers, contre 7% pour les bénéficiaires d'Activ'projet délivré en interne.  
Source : Pôle emploi, enquête téléphonique auprès des bénéficiaires d'Activ'projet, mars 2020.

En complément de la réalisation d'entretiens avec le référent de la prestation et de leur participation à des ateliers ou séances collectives, 55% des bénéficiaires ont rencontré des professionnels pour se renseigner sur les métiers envisagés, tandis que 14% ont réalisé des immersions en entreprise (PMSMP) notamment pour découvrir les conditions d'exercice d'un métier, confirmer qu'elles leur convenaient et étaient appropriées à leur situation ou à leurs aspirations. [Cf. Encadré 1 pour la présentation de ces deux activités].

## Deux tiers des bénéficiaires d'Activ'projet ont identifié un besoin de formation pour réaliser leur projet professionnel

La construction d'un projet professionnel, notamment dans le cadre d'une reconversion, peut nécessiter une étape de formation. Ainsi, au cours de la prestation, deux tiers des bénéficiaires ont identifié un besoin de formation et plus d'un sur deux ont identifié une formation précise à suivre. 62% d'entre eux déclarent avoir reçu un appui dans le cadre de la prestation pour travailler leur projet de formation. Cet appui est considéré utile par 90% de ceux qui en ont bénéficié.

Cependant selon les investigations réalisées auprès des prestataires externes, si les questions de formation sont effectivement fréquemment abordées elles sont généralement limitées à une information générale sur les dispositifs et le fléchage des ressources pour trouver une formation, la mise en œuvre restant du ressort de Pôle emploi et intervenant après la prestation.

## Les bénéficiaires témoignent d'un fort investissement

Plus de 9 bénéficiaires sur 10 disent avoir travaillé beaucoup (52%) ou un peu (40%) en dehors des entretiens et des ateliers. 62% d'entre eux estiment s'être « beaucoup » impliqués dans Activ'projet (33% « moyennement »). D'après les référents de prestation, cet investissement est primordial pour l'utilité de la prestation.

1. Un nombre réduit de bénéficiaires n'ont qu'un ou deux entretiens, cela correspond sans doute à des arrêts pour des reprises d'emploi ou des entrées en formation ou bien des abandons en cours de prestation.

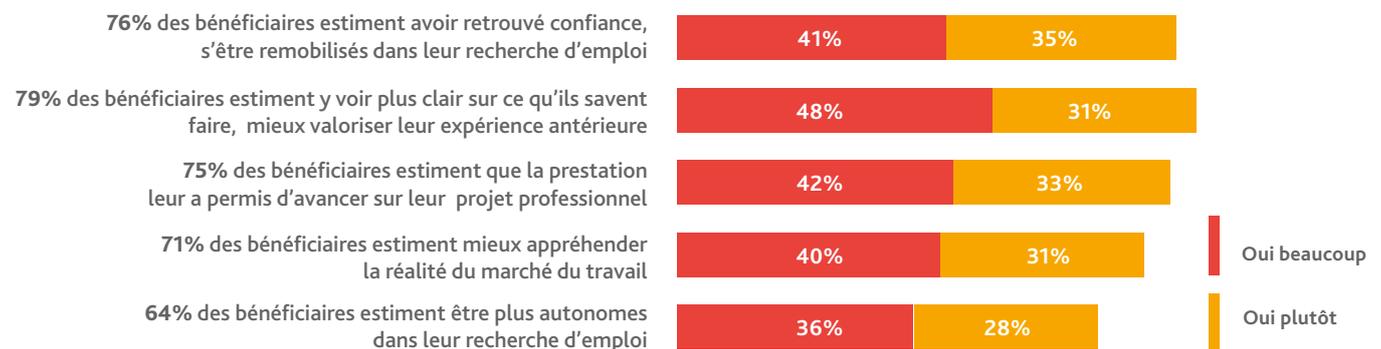
## Plus de 7 bénéficiaires sur 10 considèrent qu'Activ'projet leur a été utile pour avancer sur leur projet professionnel

Les demandeurs d'emploi expriment leur satisfaction au regard de la prestation Activ'projet en lui attribuant une note de 7,4 sur une échelle de 0 à 10. Ils estiment, dans leur ensemble, que la prestation leur a permis de se remobiliser dans leur recherche d'emploi (76%), de mieux connaître et valoriser leurs acquis et leurs compétences (79%), de mieux appréhender le marché du travail (71%) et dans une moindre mesure d'être plus autonomes dans leur recherche d'emploi (64%).

Globalement, 75% considèrent que la prestation leur a permis d'avancer sur leur projet professionnel [cf. Graphique 5].

### Graphique 5

#### LES APPORTS DE LA PRESTATION SELON LES BÉNÉFICIAIRES



Lecture : 75% des bénéficiaires de la prestation Activ'projet estiment qu'elle leur a permis d'avancer sur leur projet professionnel : 42% « beaucoup » et 33% « plutôt ».

Source : Pôle emploi, enquête téléphonique auprès des bénéficiaires d'Activ'projet, mars 2020.

## Encadré 2 : les ateliers ou séances collectives organisés par les prestataires

Les prestataires, qui avaient été invités par le cahier des charges de Pôle emploi à proposer « une combinaison d'outils et de méthodes d'orientation professionnelle des adultes, parmi ceux qu'il[s] estimera[ient] les plus pertinents pour répondre aux attentes et besoins du bénéficiaire », ont fortement investi l'ingénierie de la prestation, en se focalisant essentiellement sur les ressources mises à la disposition des demandeurs d'emploi (tels que des outils digitaux) mais aussi sur l'ingénierie pédagogique des temps collectifs en atelier. Les prestataires ont particulièrement investi le contenu et la pédagogie des ateliers, pour en tirer le maximum en termes de dynamique de groupe, en combinant passages obligés et ateliers « à la carte » sur des thématiques incontournables. Pour certains conseillers de Pôle emploi, l'aspect collectif des ateliers constitue un élément de différenciation important par rapport à la prestation en interne, puisqu'il permet d'introduire une dynamique de groupe.

Selon les différents prestataires, on constate des variantes dans l'approche des ateliers :

- leurs thèmes et leur nombre sont variables ;
- beaucoup d'ateliers sont de courte durée (1h30), mais peuvent, selon les besoins, durer jusqu'à 3h (avec une phase de réflexion en groupe complet, et une phase d'exercices individuels en petits groupes par exemple).
- Les ateliers ne suivent pas nécessairement un ordre linéaire. Un atelier peut être mobilisé pour certaines personnes lorsqu'il ne l'avait pas été en début de prestation mais devient pertinent au regard du parcours et de l'évolution du projet du demandeur d'emploi.
- Les ateliers mobilisent des approches pédagogiques variées, plus ou moins descendantes, plus ou moins ancrées sur des modes de transmissions traditionnels ou mobilisant des pédagogies innovantes, avec des dynamiques de facilitation.

## L'accompagnement des bénéficiaires se poursuit au-delà de la prestation

Pour poursuivre l'accompagnement des demandeurs d'emploi après la réalisation d'Activ'projet, les conseillers Pôle emploi prévoient généralement une prise de contact : à l'issue de la prestation, 7 bénéficiaires sur 10 déclarent ainsi qu'un échange avec leur conseiller référent a eu lieu ou est prévu. Dans plus de trois quarts des cas, la reprise de l'accompagnement par leur conseiller référent est jugée par le bénéficiaire en cohérence avec les conclusions de la prestation Activ'projet.

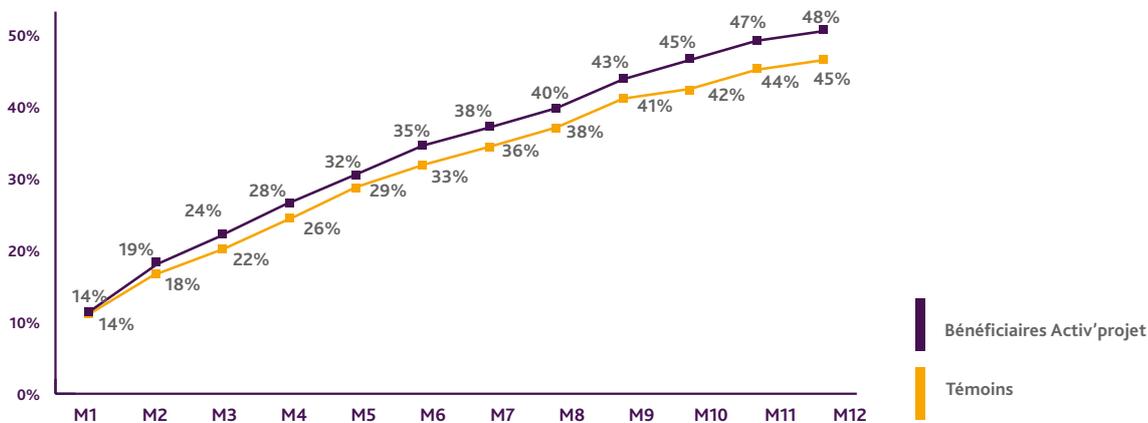
Dans les six mois qui suivent la fin de la prestation, 6 bénéficiaires sur 10 réalisent d'autres actions, le plus souvent en lien avec la concrétisation de leur projet professionnel (entrées en formation, recherche d'offres, appui à la création d'entreprise) mais aussi, dans une moindre mesure, pour compléter le travail réalisé au cours de la prestation (immersion en entreprise, ...).

## À terme, Activ'projet permet d'accélérer le retour à l'emploi

Les bénéficiaires d'Activ'projet retrouvent plus souvent un emploi qu'une population témoin dont les caractéristiques sont les plus proches possibles des leurs [cf. Sources et méthodes] : 48% des bénéficiaires ont en effet eu accès à l'emploi 12 mois après la fin de la prestation, soit un différentiel de 3 points avec la population témoin [cf. Graphique 6].

Graphique 6

### TAUX COMPARÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI D'UN MOIS OU PLUS DES BÉNÉFICIAIRES D'ACTIV'PROJET ET D'UNE POPULATION TÉMOIN



Lecture : 6 mois après la fin d'Activ projet, 35% des bénéficiaires ont accédé à l'emploi, contre 33% pour la population témoin).

Source : Pôle emploi, données administratives, sortants d'Activ'projet du 2<sup>nd</sup> semestre 2018

De même, 12 mois après leur sortie de prestation, les bénéficiaires de la prestation Activ'projet ont davantage eu accès à un emploi durable (estimé à partir des données administratives) que la population témoin.

## Sources et méthodes

Pour la réalisation de l'évaluation de la prestation Activ'projet, diverses sources d'information ont été mobilisées :

- Des entretiens avec des conseillers et des psychologues du travail dans 4 agences ;
- Des entretiens et observations auprès de 6 prestataires externes en charge de délivrer Activ'projet et de 12 agences prescriptrices. Ils ont été conduits par le cabinet Amnyos consultants ;
- Une enquête téléphonique auprès de 4 000 demandeurs d'emploi réalisée du 2 au 12 mars 2020. 1 600 bénéficiaires externes, 700 bénéficiaires internes, 1 516 témoins et 184 refusants ;
- Une exploitation des données administratives de Pôle emploi pour reconstituer les parcours des demandeurs d'emploi à la suite de la prestation.

### Méthode de construction de la population témoin pour le calcul du retour à l'emploi

Les bénéficiaires sont les demandeurs d'emploi ayant réalisé une prestation Activ'projet entre juillet et décembre 2018. Les témoins potentiels sont des personnes ayant une période d'inscription entre juillet 2018 et décembre 2018 en catégorie ABC et d'une durée d'au moins 90 jours et n'ayant pas bénéficié de la prestation.

Pour déterminer une population de témoins « comparables » aux bénéficiaires, on utilise la méthode du score de propension en calculant pour chacun la probabilité de suivre une prestation Activ'projet sur la base des caractéristiques suivantes : sexe, âge, nationalité, niveau de formation, qualification, obligation d'emploi, résidence en Quartier prioritaire de la ville, bénéfice du RSA, motif d'inscription, indemnité, groupe de la performance comparée, axe de travail principal, modalité de suivi et d'accompagnement, ancienneté, nombre de mois passés en catégorie A entre juillet et décembre 2018.

Ne sont ensuite conservés pour le calcul que les bénéficiaires suivis dans la moitié des agences réalisant proportionnellement le plus d'Activ'projet par rapport à leur volume de demandeurs d'emploi. À chacun des bénéficiaires ainsi sélectionnés, un jumeau est attribué sur la base du score de propension parmi les témoins potentiels suivis dans la moitié des agences prescrivant proportionnellement peu d'Activ'projet (selon l'hypothèse que ces demandeurs d'emploi témoins auraient pu être bénéficiaires d'un Activ'projet s'ils avaient été suivi dans une agence plus prescriptrice).

## EN SAVOIR PLUS

Galliot, Y. Gréco, D., Renard, E. 2019 : « Le Conseil en évolution professionnelle à Pôle emploi », Pôle emploi, Eclairages et Synthèses, N° 53, juillet.



Directeur de la publication  
**Jean BASSÈRES**

Directeur de la rédaction  
**Cyril NOUVEAU**

Réalisation  
**Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation**

**Pôle emploi**  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

**www.pole-emploi.org**

